



Partout en Haute-Garonne la CGT vient au soutien des salarié·e·s touché·e·s par des plans de suppression d'emplois ; aéronautique, métallurgie, sociétés d'étude, commerces, services, nombreux sont les secteurs qui subissent licenciements, PSE, APC et autres outils de destruction de l'emploi, des salaires et des conditions de travail.

**Réunion d'information  
aujourd'hui, à partir de 11h30,  
avec la caravane **CGT** pour l'emploi et les salaires  
présente **devant Thales****

Venez débattre avec des salarié·e·s militant·e·s de l'industrie aéronautique, de la sous-traitance et de tous secteurs d'activité, de la crise sanitaire, de la situation de l'aéronautique, et, en général, de la situation économique et sociale dans le bassin toulousain.

*Dans le strict respect des règles sanitaires et de la distanciation sociale.*

## **Thales, un groupe en difficulté ?**

Dans le communiqué de presse du PDG de Thales du 22 octobre on s'aperçoit que l'objectif pour le Groupe, revu à mi-année, est toujours d'actualité, avec un EBIT (très schématiquement le résultat) compris entre 1,3 et 1,4 milliards d'euros, soit 8% du chiffre d'affaires.... Quel grand groupe industriel, dans ce contexte, sortira avec ce niveau de résultat ?

Et toujours en lisant ce communiqué de presse de Thales, le Groupe est "résilient" (mot à la mode) parce que nous sommes diversifiés.

Alors, en prenant ces deux éléments, la décision du Groupe de sabrer entre 15 et 25% des effectifs des activités liées à l'aéronautique dans le Groupe, est totalement incompréhensible. Cela représente plus de 1300 emplois directs supprimés, sachant qu'un emploi industriel induit de 3 à 4 emplois indirects derrière...

Pensez-vous que cela soit admissible et même raisonnable ? Surtout lorsque dans le même temps le Conseil d'Administration vient de décider de verser quelques 85 millions d'euros de dividendes en avance aux actionnaires, ce qui correspondra à terme à 300 à 400 millions d'euros de dividendes versés...

Alors est-ce déraisonnable et impossible pour Thales de maintenir tous les emplois dans l'aéronautique civile ? Surtout que ce secteur nécessite de se transformer, pour préparer l'avenir. L'avion plus vert, décarboné, plus électrique, nécessite d'investir aujourd'hui massivement pour être prêt demain.

N'est-il donc pas impératif de refuser ce plan de suppression d'emplois non seulement socialement mais aussi économiquement et écologiquement ?

# Plan de suppression d'emplois chez Thales AVS, un effet d'aubaine !

La direction de Thales AVS ne s'en cache pas, l'objectif de ce plan de suppression d'emplois est bien de revenir à la rentabilité et la rentabilité dès 2021. Elle ressort opportunément le projet de réorganisation de sa branche aéronautique (FLX) qui contenait déjà des objectifs de réduction d'effectif, et de réorientation de l'ingénierie vers ses nouveaux centres de compétence en Inde, ou en Roumanie.

Chez Thales AVS ce sont 1000 emplois qui sont menacés. La direction et certaines organisations syndicales se veulent rassurantes, il n'y aura pas de licenciement, un accord de mise en place de l'APLD (Activité Partielle Longue Durée) va être signé et des dispositions complémentaires (mobilité, retraite anticipée, ...) vont être négociées pour que tout se passe bien (!).

Ouvrez-les yeux ! La CGT Thales, elle, ne se contente pas de regarder son petit nombril thalésien, on ne peut pas dire que tout va bien quand tout va mal autour de nous ! Les plans de suppression d'emplois se multiplient autour de nous, nous avons tous de la famille, des amis, des voisins qui les subissent. Comme Airbus, Thales se vante de ne pas faire de licenciements, mais en tant que donneurs d'ordre ils sont responsables de ces plans qui mettent à mal leur secteur d'activité !

La CGT a des propositions pour faire face à cette crise conjoncturelle :

- Diminuer le temps de travail à 32 heures hebdomadaires, pour répartir la charge et développer l'emploi,
- Réorienter l'ingénierie Thales de manière durable vers des secteurs porteurs, comme le médical,
- Maintenir un haut niveau de R&D/R&T pour éviter de prendre du retard sur l'innovation,
- Soutenir les sous-traitants TPE et PME pour préserver notre patrimoine de compétences,
- Conduire la transition énergétique et écologique de toute la filière aéronautique.

## Crise sanitaire et télétravail, Thales AVS répond absent

La situation sanitaire est extrêmement grave en Occitanie, le nombre de cas de COVID augmente de manière exponentielle atteignant des seuils plus importants que jamais. Les services de réanimation sont quasiment saturés. Tous les indicateurs officiels, sans exception, confirment les chiffres de la CGT et pointent le risque d'une situation hors de contrôle dans les jours et les semaines à venir.

Dans ce cadre-là et alors que le gouvernement demande un strict respect du confinement et appelle à la mise en œuvre du télétravail généralisé partout où c'est possible, la direction Thales AVS ne prend aucune directive forte en ce sens, ne mesurant pas la gravité de la situation. Elle est entièrement tournée vers ses objectifs de rentabilité et d'efficacité et se retranche derrière un protocole sanitaire qui aurait fait ses preuves lors de la première vague, alors que l'on sait déjà que la deuxième vague sera d'une ampleur toute autre, et particulièrement en Occitanie.

La direction reporte la décision d'étendre ou pas le télétravail sur la couche managériale la plus basse, qui doit en même temps, par subordination, répondre aux injonctions d'efficacité et compétitivité. Dès lors le télétravail reste cantonné aux 2 jours par semaine définis dans l'accord d'entreprise, et dans de rares cas étendu à 3 jours.

La CGT demande à la direction de lever toute contrainte pour que les salarié-e-s puissent télétravailler le nombre de jours qu'ils-elles souhaitent, et ne pas se trouver coincé-e-s entre les injonctions contradictoires de la direction et du gouvernement.

Pour rappel, en avril dernier, 789 salarié-e-s de Thales AVS Toulouse poursuivaient leurs activités en télétravail.